



TÉMOIGNAGE

« Les Karellis, station pionnière et unique de l'économie sociale et solidaire »

SIMON THIROT

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR (UNAT), MEMBRE DU HAUT CONSEIL À LA VIE ASSOCIATIVE

La « karèle » est une herbe des alpages de Montricher, commune située en Savoie, dans la vallée de la Maurienne. Dans les années 1960, ce territoire est en perte de vitesse avec le déclin de l'agriculture locale, la fermeture de son école et la perte de sa qualité de chef-lieu de canton. Une utopie naît alors dans l'esprit de Pierre Lainé avec le soutien de l'association de tourisme social « Renouveau » : créer une station sans promotion immobilière qui s'appuierait sur un « développement harmonisé », concept précurseur du développement durable. C'est ainsi que la plante locale donne son nom à la nouvelle station des Karellis en 1975.

L'idée de la commune et de l'association « Renouveau », qui sera concessionnaire de la station, est de chercher un outil qui permette à la fois de maîtriser le foncier, de gérer les équipements, et les remontées mécaniques notamment, de privilégier l'emploi local et de proposer des vacances accessibles au plus grand nombre. Cette équation paraît insoluble, et pourtant un montage novateur reposant sur une association, une régie et une coopérative apportera

la solution et pérennisera un modèle, qui reste encore aujourd'hui unique.

Concrètement, la commune, seule propriétaire du foncier, délègue à « Renouveau » une concession lui permettant de conventionner avec d'autres hébergeurs du tourisme social et solidaire. Ces villages-vacances (six à ce jour¹) et la coopérative gérant les commerces participent au financement des équipements sportifs, du logement des saisonniers et du cabinet médical. Ainsi, tout est réinvesti systématiquement dans le projet de la station, sans que la commune n'ait à investir et en évitant toute spéculation. Aux Karellis, il n'y a donc pas de résidences secondaires, ce qui doit en faire une des seules stations à ne pas connaître la problématique des fameux « lits froids »² des stations de montagne.

En 2019, après quarante-cinq années de gestion sous forme de concession, le modèle a évolué pour se recentrer autour d'une régie municipale. Toutefois, les fondamentaux n'ont pas changé et continuent donc de privilégier l'économie circulaire, la mutualisation des moyens et des services, et la cogestion du domaine.

Par ailleurs, l'accès du plus grand nombre, et notamment des familles, reste une priorité revendiquée par la commune et par les hébergeurs. Avec ces 60 kilomètres de pistes sur 530 hectares de domaines, la station continue de proposer des forfaits au juste prix³, et les hébergeurs des séjours tout compris, avec de nombreux services d'animations en journée et en soirée et des clubs-enfants reconnus avec le label « Famille Plus ». Cette vigilance à continuer de proposer des vacances au ski accessibles aux familles françaises est notable, dans un environnement concurrentiel où la promotion a surtout été tournée vers les clientèles internationales avec des hausses régulières de tarifs. Toutefois, l'évolution des attentes des clientèles vers des séjours plus courts, la nécessité de se projeter dans un tourisme tout au long de l'année en montagne et les investissements à poursuivre, sont autant de défis pour ce modèle unique et vertueux. Gageons que la volonté commune des élus locaux, des opérateurs du tourisme social et solidaire, mais également des vacanciers soucieux de leur impact local permettra de les relever et de continuer à écrire l'histoire unique des Karellis. ■

1. Les Villages Clubs du Soleil, VTF, Azureva Vacances, Odésia, Arc en Ciel et Les Carlines.

2. Sur cette question, v. p. 30 de ce dossier.

3. 29 euros la journée pour un forfait adulte en 2020.